

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 24 juin 2013

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires Eric Michon, CGT Culture
 Bérangère Fort, CGT Culture
 Frédéric Latron, Sud Culture
 Gilles Rollier, Sud Culture

Suppléants Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture
 Ricardo Pontigo, CGT Culture
 Christophe Meloche, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon, Sud Culture
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Experts administration

Eric Boës – AST Alsace (points 9, 11 et 15)
Laurent Vaxelaire – AST Bourgogne (points 8 et 15)
Frédéric Séara – AST Franche Comté (point 15)

Membres excusés à l'instance

Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines
Christophe Card, CGT Culture

Ordre du jour

Point 8 : Dossier Magny-Cours (pour information)	7
Point 9 : Sous-traitance PAO – DAO en Alsace (pour information)	10
Point 11 : Organisation du travail en Alsace (pour information)	12
Point 15 : Assistante de Planification : fiche de poste et mission (pour information)	3

Points reportés à la prochaine réunion :

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 12 02 13 (pour avis)

Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 19 03 13 (pour avis)

Point 6 : Point sur la réorganisation de la Direction Interrégionale GES (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)

Point 7 : Bilan social 2012 (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)

La séance débute à 13 heures 40.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement. Le secrétariat de séance sera assuré par Florence Charlane. Gilles Rollier (Sud Culture) assurera les fonctions de secrétaire adjoint.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que cette séance permettra d'examiner les points qui étaient à l'ordre du jour du CTS du 4 juin dernier et qui ont dû être reportés.

Les projets de procès-verbaux des CTS GES du 12 février 2013 et du 19 mars 2013 étant encore en relecture, les points 2 et 3 de l'ordre du jour sont reportés.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique qu'il n'est pas possible de maintenir la date du vendredi 28 juin pour la prochaine séance. Plusieurs membres du CTS ne sont pas disponibles.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose la date du 2 juillet.

Il est décidé de fixer la prochaine séance du CTS le mardi 2 juillet à 10 heures 30.

Point 15 : Assistante de Planification : fiche de poste et mission (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'à la demande des membres du CTS, trois fiches relatives à des postes d'assistantes opérationnelles leur ont été transmises : un premier avis de vacance, daté de 2002, pour Grand-Est Sud, un second daté de 2008 pour Besançon et enfin la fiche de référence utilisée actuellement.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que les membres du CTS ont manqué de temps pour prendre connaissance des documents.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer qu'entre 2002 et 2008 de nombreux éléments ont été ajoutés dans l'avis de vacance. Il lit les fonctions principales prévues à l'origine puis les tâches listées dans la fiche de 2008, qui font apparaître une évolution très significative.

Il précise que les relevés de temps sont effectivement saisis par les assistantes opérationnelles, en revanche les ordres de mission et les notes de frais sont encore saisis à la direction interrégionale, contrairement à ce qui est demandé dans la fiche de poste. Les DICT et les DT interfèrent également dans le travail quotidien des assistantes opérationnelles. Les missions ont donc évolué par rapport à l'origine. Le fonctionnement est également différent selon les régions.

Éric Michon (CGT Culture) constate la nécessité d'avoir des fiches de poste car elles ont pour objectif de protéger l'agent vis-à-vis de tâches qui pourraient lui être demandées mais qui n'entrent pas dans sa fonction. Certes, les postes peuvent évoluer dans le temps et les fiches de poste peuvent être revues périodiquement mais au moins elles permettent d'avoir une visibilité sur ce que doit faire l'agent. Les évaluations individuelles pourraient être utilisées pour établir des fiches de poste. Cela éviterait des désaccords ensuite.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'à la demande des deux assistantes opérationnelles, un groupe de travail a été constitué, avec la participation de ces deux personnes et de Frédéric Seara, pour analyser les tâches effectuées et pour présenter des propositions qui seront étudiées en Codir. A l'issue de ce travail, l'ensemble des procédures qui se situent entre l'arrêté de prescription et le rendu du rapport, qu'il s'agisse de fouilles ou de diagnostics, seront passées en revue. Certaines modalités de fonctionnement pourront être révisées et seront présentées ensuite en CHSCT et en CTS.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande s'il est prévu d'harmoniser le fonctionnement entre les différents AST et rappelle qu'un agent se trouve actuellement en situation de souffrance au travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que le groupe de travail doit présenter des propositions qui seront valables pour l'ensemble de l'interrégion.

Éric Michon (CGT Culture) demande à quelle date a été décidée la création de ce groupe de travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'elle a été décidée fin janvier, suite à certains entretiens, bien avant qu'une alerte soit émise à ce sujet.

Frédéric Seara explique que le problème est celui du positionnement de l'assistante opérationnelle dans la chaîne opératoire depuis le moment de la réception de l'arrêté. Les tâches des assistantes opérationnelles se sont considérablement étoffées au fil du temps. Le groupe de travail essaie d'en comprendre toutes les implications, notamment en termes de temps de travail. L'aspect relationnel prend énormément de temps et il est essentiel. Une synthèse de la réflexion et certaines préconisations seront proposées prochainement par le groupe du travail. L'articulation avec les autres services fait aussi partie des aspects examinés.

Laurent Vaxelaire ajoute que l'assistante opérationnelle est soumise à un stress permanent car la planification est un exercice difficile en raison des nombreux aléas. Il faut savoir combiner des situations d'urgence quotidiennes et un travail de fond qui est devenu beaucoup plus fastidieux en raison des outils mis à disposition actuellement.

Eric Boës précise que la situation est un peu différente en Alsace car l'assistante opérationnelle est installée à Besançon et elle a moins de contacts avec les agents.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale qu'en Bourgogne, il existe la base de Passy, ce qui montre que l'éloignement n'est pas un problème en soi. Les assistantes opérationnelles arrivent très bien à gérer des personnes qui ne sont pas dans les mêmes locaux qu'elles. Bérangère Fort insiste sur le fait qu'un cas de souffrance au travail a été signalé et qu'il convient de le traiter.

Eric Boës rappelle que la question de l'éloignement a été soulevée par l'assistante opérationnelle en difficulté. La fréquence des liens entre l'assistante opérationnelle et les agents est importante.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande si en Alsace l'AST s'implique davantage dans la planification, modifiant l'affectation des agents sans que l'assistante en soit informée, ce qui pourrait perturber sa mission.

Eric Boës répond que ce n'est pas le cas. La planification reste la tâche de l'assistante opérationnelle. Celle-ci est sollicitée à distance pour toutes sortes de raisons, la proximité avec les équipes est donc importante. Or ces dernières années, l'assistante a moins de liens avec les équipes de terrain et se plaint, par exemple, de difficultés à suivre les post-fouilles.

Bérangère Fort (CGT Culture) pense que les habitudes de travail, plus que l'éloignement, sont peut-être à la base des difficultés.

Eric Boës ne voit pas de problème spécifique en Alsace. Il n'y a pas davantage de changements dans les opérations qu'ailleurs.

Éric Michon (CGT Culture) demande si dans l'absolu il serait souhaitable de créer un poste d'assistante opérationnelle en Alsace.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il existe deux opinions contraires sur ce sujet : les uns souhaitent que la planification soit effectuée à la direction interrégionale, d'autres souhaitent une assistante opérationnelle par centre. Hans de Klijn partage cette dernière opinion.

Bérangère Fort (CGT Culture) craint en ce cas qu'il existe des disparités en termes de charge de travail entre les centres. La Bourgogne compte en effet des effectifs nettement plus nombreux que les autres régions.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'il s'agit d'un poste opérationnel de terrain, un poste de proximité. Il constate aussi qu'un certain nombre de tâches présentées dans la fiche de poste ne sont pas réalisées par les assistantes faute de temps. Si un poste était créé en Alsace, il faudrait un rééquilibrage car l'assistante opérationnelle de Bourgogne ne pourrait assurer seule toutes les tâches figurant dans l'avis de vacance. Il faudrait donc deux personnes en Bourgogne, une en Franche-Comté et une en Alsace.

Eric Boës fait observer que les AST sont complètement tributaires des assistantes opérationnelles pour obtenir des informations en matière de planification, faute de disposer des outils nécessaires, ce qui crée des sollicitations supplémentaires pour ces personnes.

Frédéric Seara ajoute que l'assistante opérationnelle de Franche-Comté est extrêmement sollicitée par téléphone.

Pour Hans de Klijn (Président du CTS), la véritable question est de savoir s'il s'agit d'un poste opérationnel ou d'un poste de saisie, comme pourrait le laisser penser l'avis de vacance.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande à quelle date les résultats du groupe de travail seront connus.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les conclusions seront présentées au Comité de Direction très rapidement. Les préconisations du groupe de travail acceptées par le Codir seront alors comparées à la chaîne opératoire des diagnostics et des fouilles, qui sera complètement révisée. Ensuite le résultat sera présenté aux instances.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande si la double saisie IP / SGA va encore durer longtemps.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne peut pas répondre car il s'agit d'un sujet national. Il est conscient que cela ne facilite pas la tâche des assistantes opérationnelles.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) revient sur les deux aspects, saisie et opérationnel, et demande si une séparation de ces deux volets est envisagée.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que si chaque centre, en Alsace et en Franche-Comté, disposait d'une assistante opérationnelle, cela permettrait de diviser la charge de travail par deux et de réaliser certaines tâches, prévues dans l'avis de vacance, que les assistantes opérationnelles ne peuvent pas assurer aujourd'hui. En revanche, en Bourgogne, une seule assistante opérationnelle ne pourra pas tout faire.

Frédéric Seara signale qu'en Franche-Comté et en Alsace, le nombre d'opérations, même s'il s'agit de petites opérations, est beaucoup plus important qu'en Bourgogne, et que cela engendre énormément de travail. Il estime qu'il faudrait, au niveau national, évaluer la quantité d'opérations gérables par un agent opérationnel.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'il est manifeste, compte tenu de l'activité croissante, que deux personnes ne suffisent pas.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) demande si les fiches de poste de Grand-Est Sud ont été comparées avec celles d'autres interrégions.

Frédéric Seara répond négativement. Le groupe de travail examine essentiellement les aspects pratiques et opérationnels.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la DRH au niveau national suit attentivement ce travail.

Éric Michon (CGT Culture) demande à quelle date est prévue la remise des conclusions.

Frédéric Séara indique que fin juillet, le travail sera terminé.

Bérangère Fort (CGT Culture) espère que les propositions seront suivies d'effets car la situation quotidienne est très difficile pour les assistantes opérationnelles.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) demande s'il n'est pas envisagé de créer deux postes différents, l'un davantage dédié à la saisie, l'autre à la planification.

Frédéric Seara indique que l'objectif du groupe de travail est de mettre en place, à partir des missions existantes actuellement, une organisation plus efficace et qui permette une meilleure anticipation.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique que dans d'autres interrégions les assistant(e)s opérationnel(le)s font davantage de saisie et peu de planification.

Laurent Vaxelaire considère que cette répartition des tâches n'est pas très efficace, notamment parce que la personne qui fait la planification doit disposer de l'outil approprié.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que l'organisation sur Grand-Est Sud permet un meilleur suivi des jours/hommes.

Bérangère Fort (CGT Culture) espère que les propositions du groupe de travail seront mises en place et demande à ce que ce sujet soit intégré dans le tableau de suivi des points.

Frédéric Seara quitte la séance à 14 heures 25.

Les points 6 et 7 de l'ordre du jour sont reportés.

Point 8 : Dossier Magny-Cours (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le sanctuaire gallo-romain de Magny-Cours présente la particularité de comporter d'un côté des structures assez arasées, et de l'autre un secteur, situé en zone humide, qui a révélé des ex-voto en bois, ce qui laisse présager un site d'un intérêt scientifique exceptionnel. Un appel d'offres a été lancé. Son critère primordial était le prix qui comptait à hauteur de 80 %, la société d'aménagement de la Nièvre disposant de peu de moyens.

Laurent Vaxelaire ajoute que l'aménageur voulait rester en deçà du seuil nécessitant un appel d'offres européen.

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que l'opérateur privé suisse Archeodunum a contacté l'Inrap en vue de présenter une offre commune pour faire barrage à des concurrents low cost, ce qui aurait permis une mise en commun de compétences, Archeodunum ayant notamment des compétences en fouilles en milieu humide. Le Directeur général et le Président de l'Inrap, après consultation du Ministère de la Culture, ont donné leur accord à cette opération à condition que le responsable d'opération appartienne à l'Inrap, que le mandataire du groupement qui serait constitué soit l'Inrap, et que la plus importante quote-part financière revienne à l'Inrap. Trois opérateurs ont donc répondu à l'appel d'offres : le groupement Inrap / Archeodunum, Eveha et le service départemental d'archéologie de l'Allier.

Entre-temps, le Conseil Général de la Nièvre, à la demande du SRA, avait décidé de retirer du marché le lot concernant la zone humide. En effet, fouiller cette zone posait problème car elle n'était pas située en totalité dans l'emprise du projet. Vider l'eau du secteur faisant partie de l'emprise aurait fait baisser le niveau d'eau dans la partie restante, ce qui pouvait porter atteinte à un mobilier archéologique exceptionnel. Or sans la zone humide, le groupement perdait scientifiquement tout son intérêt. Parallèlement, la position du Ministère de la Culture a évolué en défaveur de ce groupement. Un rendez-vous avait été pris avec l'aménageur pour signer le marché. Au niveau national, il a été demandé à Hans de Klijn d'expliquer à l'aménageur que le groupement était dissous. Le marché a alors été attribué au service archéologique de l'Allier, qui lorsqu'il avait appris que l'Inrap était sur le point de remporter le marché, avait présenté une nouvelle offre 30 % moins élevée. Il a d'ailleurs rencontré certaines difficultés sur le site.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne le rôle de la CGT, qui a alerté le Ministère sur ce dossier.

Éric Michon (CGT Culture) précise qu'aux yeux de la CGT, le fait que le marché soit attribué à un service public tel que le service archéologique de l'Allier ne posait pas de problème, alors que le groupement n'était pas admissible.

Hans de Klijn (Président du CTS) insiste sur le fait que ce groupement représentait le seul moyen d'obtenir le marché, en raison de la primauté accordée au critère prix, et qu'il tenait à ce que l'Inrap soit présent sur cette opération en raison de son intérêt scientifique. Il souligne que la décision a été prise au niveau national.

Christophe Meloche (CGT Culture) en déduit que si l'Inrap, avec ce groupement, arrivait à baisser ses coûts, c'est en utilisant la masse salariale des techniciens d'Archeodunum, moins chère que celle de l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'étonne qu'un groupement avec Archeodunum permette de baisser les coûts car cet organisme, généralement, pratique des prix similaires à ceux de l'INRAP.

Laurent Vaxelaire explique que ce groupement permettait de réaliser des gains sur le temps d'encadrement.

Bérangère Fort (CGT Culture) objecte qu'un établissement public tel que l'Inrap n'a pas vocation à s'allier avec des entreprises privées, qui n'hésitent pas à pratiquer du dumping.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'une telle démarche faisait entrer l'Inrap dans un engrenage et ouvrait la voie à d'autres alliances avec le secteur privé pour toutes les fouilles d'une certaine importance.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande si un groupement avait été envisagé avec le service archéologique de l'Allier.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que cet organisme refuse tout conventionnement avec l'Inrap.

Bérangère Fort (CGT Culture) s'enquiert de l'organisation du travail qui avait été envisagée dans le cadre du groupement.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il avait été prévu de mettre en place la même organisation que celle déjà utilisée dans le cadre des conventions avec le PAIR et avec le service municipal de Besançon.

Laurent Vaxelaire indique que pour le chantier de Magny-Cours, le responsable d'opération aurait appartenu à l'Inrap et qu'il aurait été choisi sur la base du volontariat. Il était prévu plusieurs responsables de secteurs d'Archeodunum et une équipe mixte de techniciens et de spécialistes. Le PSI a été élaboré par Laurent Vaxelaire et a été validé par la DST avant que la décision de constituer le groupement soit prise.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande comment les relations hiérarchiques étaient envisagées.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que, comme dans le cas du chantier de la ZAC Pasteur conduit avec le service municipal de Besançon, de telles dispositions sont prises seulement si le groupement est retenu dans le cadre de l'appel d'offres. Une nouvelle convention est alors signée après notification du marché pour régler tous les aspects relatifs à la sécurité, à l'hygiène et aux relations entre les différents intervenants. Ce document existe pour la ZAC Pasteur et peut être communiqué aux membres du CTS.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère, au nom de la CGT, que ce type de groupement est néfaste pour les salariés car il complique les relations de subordination et parce que les conditions de travail ne sont pas les mêmes suivant les employeurs. Lors du premier chantier organisé avec le PAIR, les salariés de celui-ci n'avaient pas les mêmes conditions que ceux de l'Inrap. Heureusement, un alignement par le haut a ensuite eu lieu.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que la deuxième convention signée avec le PAIR réglait les problèmes rencontrés sur le chantier précédent.

Gilles Rollier (Sud Culture) estime que pour le chantier de Magny-Cours, il aurait fallu uniformiser les horaires de travail et il est surpris que rien n'ait été négocié sur ce sujet.

Laurent Vaxelaire rappelle que la création du groupement a été décidée à la dernière minute. Chacun des organismes avait préparé sa propre réponse à l'appel d'offres et les projets, qui étaient assez proches, ont été confrontés. Puis a eu lieu une répartition du volume des jours/hommes et des différentes tâches. Compte tenu des délais extrêmement tendus, il n'y a pas eu de travail en commun.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que tant que le marché n'est pas notifié, il peut être modifié. C'est donc seulement après la signature du marché que la convention réglant les modalités pratiques entre les deux organismes peut être négociée.

Éric Michon (CGT Culture) considère que ce type de groupement ne devrait pas être envisagé sans demander l'avis des organisations syndicales. Les agents ont très mal pris cette alliance avec le secteur privé.

Gilles Rollier (Sud Culture) regrette le manque de transparence qui a régné tout au long du montage de cette opération.

Christophe Meloche (CGT Culture) ajoute que la situation n'a pas été facile pour les agents qui ont été contactés pour travailler sur cette opération. Des pressions ont été exercées sur eux.

Hans de Klijn (Président du CTS) dément cette affirmation : aucune pression n'a été exercée.

Christophe Meloche (CGT Culture) insiste sur le fait qu'en tout cas, ces agents ont mal vécu cette situation.

Hans de Klijn (Président du CTS) déclare qu'il tirera des enseignements de ce dossier.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande que soit communiquée au CTS la grille de répartition des jours/hommes entre Archeodunum et l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'engage à communiquer également la convention de groupement signée avec le SMAB pour la ZAC Pasteur.

Laurent Vaxelaire quitte la séance à 15 heures.

Point 9 : Sous-traitance PAO – DAO en Alsace (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) explique que la finalisation du rapport du chantier d'Eckbolsheim, dont la mise en page n'avait pas pu être assurée par les services PAO-DAO en Alsace, a été proposée à un agent qui avait travaillé pour l'Inrap avec plusieurs CDD en Alsace. Cet agent se trouvant en période de carence, il n'était pas possible de lui proposer un nouveau contrat. Or cette personne travaille dorénavant avec un organisme de portage, ce qui lui permet de réaliser des prestations pour différentes sociétés. L'Inrap lui a donc confié la finalisation du traitement PAO-DAO. Le rapport avait pris du retard car le responsable d'opération qui s'était occupé de ce chantier avait été ensuite nommé au siège et personne n'avait suivi ce dossier.

Eric Boës indique qu'il a hérité de ce dossier en 2008, lors de sa prise de poste. En 2010, un dépassement d'une centaine de jours/hommes a été constaté sur ce dossier. 30 jours avaient déjà été consacrés à la PAO. Différents problèmes sont survenus sur ce dossier qui n'avancait pas. De nombreux échanges avec le responsable d'opération ont eu lieu. Il a été alors envisagé de confier ce rapport à un prestataire, à Paris, qui se rapprocherait du responsable d'opération pour finaliser ce dossier particulièrement compliqué.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande pourquoi il a été choisi d'avoir recours à une prestation.

Eric Boës précise que toutes les solutions ont été évoquées. Le recours à un prestataire situé à Paris avait été décidé après deux ans de retard, afin de supprimer l'obstacle relatif à l'éloignement du responsable d'opération. Cette solution n'a cependant pas abouti. Ce dossier a finalement été confié à une personne qui avait travaillé avec l'Inrap en CDD et se trouvait en période de carence. Cette personne avait donné toute satisfaction et connaissait déjà le dossier d'Eckbolsheim. Il ne s'agissait pas seulement de mise en page. Il restait par exemple à établir un plan général.

Bérangère Fort (CGT Culture) n'émet pas de doutes sur les compétences de cette personne, mais demande pourquoi l'Inrap n'a pas attendu de pouvoir l'engager en CDD à l'issue de sa période de carence.

Eric Boës indique que cette personne était déjà engagée sur un projet avec Antea, et qu'il fallait avancer sur ce dossier.

Bérangère Fort (CGT Culture) se demande comment cette personne a pu mener de front son travail pour Antea et celui pour l'Inrap. Elle considère que l'Inrap doit appliquer certaines règles de travail même à ses prestataires.

Eric Boës souligne que cette personne a accepté ce travail en toute connaissance de cause.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que des CDI sont proposés en priorité aux agents qui ont une certaine ancienneté en CDD, et que de ce point de vue la période passée en prestation et non en CDD cause un préjudice à cette personne.

Eric Boës indique que cette personne a fait un choix, compte tenu de la proposition plus intéressante que lui a fait Antea. Lui confier le dossier d'Eckbolsheim en sous-traitance était la seule façon pour l'Inrap de continuer à travailler avec elle. Cette solution était satisfaisante pour les deux parties.

Gilles Rollier (Sud Culture) constate que le traitement du dossier dépassait largement la mise en page puisque le plan du rapport est toujours une étape difficile. Il suppose que le responsable d'opération a pu être dépassé par ce travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le RO ne s'est pas exprimé en ce sens, mais que deux de ses rapports n'aboutissent pas. L'aménageur du chantier d'Eckbolsheim est la CUS (Communauté urbaine de Strasbourg), un des plus importants clients en Alsace, et elle relance régulièrement l'Inrap à ce sujet. Or Hans de Klijn essaie justement de négocier un accord-cadre avec ce client. Il est donc urgent de rendre ce rapport.

Eric Boës précise qu'actuellement, le dossier est en phase de finition et de correction.

Bérangère Fort (CGT Culture) pense que dès le départ du RO, il aurait fallu lui trouver un remplaçant pour finaliser le rapport.

Eric Boës indique que, fort de cette expérience, dans des cas similaires un nouveau RO est nommé.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande sur quelle ligne budgétaire sont imputés les dépassements sur ce chantier.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que des compensations sont possibles entre les jours/hommes et les autres postes financiers, avec l'accord de l'aménageur. Dans le cas d'Eckbolsheim, globalement, le dossier ne sera pas très déficitaire.

Éric Michon (CGT Culture) demande comment est imputée la prestation.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il s'agit d'un poste financier dans le cadre de l'opération.

Bérangère Fort (CGT Culture) indique qu'elle a compris la complexité de ce cas, mais elle déplore le fait que cette personne travaille en prestation et non en CDD.

Eric Boës signale qu'en Alsace il est constaté une augmentation de situations similaires, suite à des propositions avantageuses faites par l'entreprise Antea.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaiterait qu'il soit mis en avant auprès de ces personnes les avantages d'un CDD avec l'Inrap, qui peut éventuellement déboucher sur un CDI.

Eric Boës fait observer que la personne en question ne souhaitait pas attendre que l'Inrap puisse de nouveau lui proposer un CDD. D'ailleurs, elle peut aussi être embauchée définitivement chez Antea après une période de prestation.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il espère qu'à terme l'Inrap pourra embaucher cette personne. La solution retenue était la seule réalisable pour avancer sur ce dossier.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande à quelle date le rapport sera rendu.

Eric Boës répond qu'il est en phase de finition et sera rendu cette année.

Christophe Meloche (CGT Culture) estime qu'il serait souhaitable que l'AST ait un meilleur suivi des dossiers.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que l'AST a envoyé de multiples messages au responsable d'opération et a tenté par tous les moyens de faire accélérer ce dossier.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que la faute n'est pas totalement imputable au RO car toutes les personnes qui ont traité ce dossier ont pris du retard.

Eric Boës explique qu'une fois les différents documents rassemblés, la principale difficulté portait sur l'identification de tous les éléments du rapport. Ce travail aurait dû être réalisé normalement par le RO et les personnes du plateau technique, au bout d'un certain temps, ont considéré que ce n'était pas à elles de s'investir dans cette tâche. En outre, des pertes d'ordinateurs sont survenues.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande si désormais un meilleur suivi sera mis en place pour tous les dossiers en retard.

Eric Boës indique que c'est déjà le cas. Lors des changements de RO, une nouvelle procédure est désormais mise en place.

Point 11 : Organisation du travail en Alsace (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) annonce que courant février, un certain nombre de problèmes ont été constatés en Alsace et ont commencé à influencer fortement sur l'activité quotidienne. Des décisions provisoires ont donc été prises afin d'améliorer rapidement la situation. De février à avril, cinq fouilles devaient être engagées en Alsace. Il y avait donc une certaine urgence. Parallèlement, la modification législative relative aux DT et aux DICT n'a pas facilité le démarrage des opérations.

A la suite d'une réunion de travail fin février, plusieurs décisions provisoires ont été prises et ont été validées par Hans de Klijn. Les DICT et DT sont suivies pour l'instant par un agent du centre qui assure aussi les tâches de PAO - DAO. A partir du 1er septembre, le gestionnaire des moyens du centre reprendra ce travail, après une formation de lecture de plans. Par ailleurs, au même moment, l'assistant technique s'est trouvé dépassé par la charge de travail car il fallait répondre très rapidement à onze appels d'offres en Alsace et quatre en Franche-Comté, sur des dossiers très complexes. Par conséquent, il était peu disponible pour les visites préalables de chantier. Si ni l'AT, ni le CSP ne peuvent assurer ces visites, elles sont donc prises en charge, sur demande écrite de l'AT, par Florent Jodry ou à titre exceptionnel par Pierre Girard. Cependant, il s'agit uniquement de visites sur des opérations simples en milieu rural, et elles restent très rares. Les visites plus complexes ou sur des sites en milieu urbain sont bien réalisées par Laurent Jeannin ou Bruno Rouelle. Cette mesure est provisoire. Florent Jodry ne réalise pas un travail d'AT.

Eric Boës considère que l'assistant de prévention doit rester dans son rôle. Les mesures prises pour faire assurer ce remplacement exceptionnel par Florent Jodry avaient déjà été mises en place à deux autres occasions avec des agents de la région.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande quand cette mesure provisoire sera levée.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que cela dépendra de la charge de travail de Laurent Jeannin.

Christophe Meloche (CGT Culture) signale que les agents d'Alsace et de Franche-Comté se plaignent de problèmes récurrents sur les visites.

Eric Boës indique que très peu d'opérations démarrent sans visite préalable du site, et qu'il faut continuer dans cette voie. Quand l'AT n'est pas disponible, il faut bien adopter une solution. Il faut éviter une confusion avec le rôle de l'assistant de prévention, dont ce n'est pas la mission. Cette question a été abordée avec Pierre Girard. Seules deux opérations cette année n'ont pas fait l'objet d'une visite en Alsace.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que les visites techniques, sur des petites opérations, ne sont pas systématiquement effectuées en Franche-Comté.

Christophe Meloche (CGT Culture) estime que l'éloignement de l'AT par rapport à l'Alsace pose problème.

Hans de Klijn (Président du CTS) est d'accord avec cette analyse. Un poste d'AT doit être un poste de proximité. En outre, la structure de direction n'est plus adaptée au volume de l'activité. Il serait souhaitable d'avoir un AT en Alsace.

Bérangère Fort (CGT Culture) estime qu'en ce cas, il faudrait aussi un AT en Franche-Comté.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que ces postes de proximité doivent être rattachés au centre. Pour l'instant, contractuellement, la résidence administrative de l'AT est fixée à Dijon.

Christophe Meloche (CGT Culture) indique que le même problème existe aussi pour d'autres postes : des agents doivent se partager entre les deux régions, Alsace et Franche-Comté, ce qui pose de sérieux problèmes d'organisation.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande si un ordre de mission a été émis pour Florent Jodry qui assure provisoirement des visites de chantier.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que cet agent a reçu un mail de sa part qui confirme les missions qu'il peut assurer et qu'il a un ordre de mission permanent pour ces visites.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si ces visites sont imputées sur des jours structures.

Hans de Klijn (Président du CTS) le confirme.

Christophe Meloche (CGT Culture) demande si cet agent travaille par ailleurs sur un chantier.

Eric Boës répond qu'il est en post-fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que cette personne effectue une visite uniquement sur demande de Laurent Jeannin.

Bérangère Fort (CGT Culture) évoque le suivi des DICT. Il incombe une certaine responsabilité à la personne qui en est chargée.

Hans de Klijn (Président du CTS) assure que c'est lui-même, personnellement, in fine, qui porte cette responsabilité et non la personne qui émet la DICT. Cette question pose d'ailleurs un problème au niveau national. Certains souhaiteraient que les DT et DICT soient suivies au

niveau des centres, d'autres préfèrent que ce soit à la direction interrégionale. Par ailleurs, la réglementation doit être modifiée de nouveau le 1^{er} juillet, les tranches passant de 2 hectares à 20 hectares.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que toutes ces mesures sont provisoires. Il a fait remonter au niveau national les problèmes posés par l'absence de certains postes pour faire face à cette forte activité.

Bérangère Fort (CGT Culture) considère que si l'AT résidait à Besançon, cela améliorerait la situation en Franche-Comté, où les difficultés sont encore plus grandes qu'en Alsace.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a été demandé que le centre d'Alsace soit doté d'un assistant opérationnel et d'un AT.

Hans de Klijn (Président du CTS) évoque ensuite le questionnaire SGA. Il semble qu'une certaine confusion se soit produite à ce sujet. Le questionnaire SGA est un document dans lequel figurent des questions d'ordre technique relatives au site à fouiller, et qui est envoyé à l'aménageur en préalable aux visites techniques de chantier. Ce document est envoyé par le gestionnaire de convention en même temps que le projet de convention et il est géré au niveau de la direction interrégionale. Cependant, rien n'empêche l'assistante opérationnelle, ou l'AT, ou l'AST, de poser également certaines questions à l'aménageur, mais il ne s'agit pas de lui soumettre la totalité du questionnaire SGA.

Eric Boës précise qu'en fait, il avait évoqué une check-list, qui serait établie sur la base du questionnaire aménageur, dont les éléments sont utilisés par Laurent Jeannin, Virginie Caussin ou lui-même. Il avait été proposé que l'assistante opérationnelle, qui intervient très en amont et parfois avant l'envoi de la convention, renseigne un document qui serait placé sur un serveur afin de partager les informations reçues de la part de l'aménageur. Cette question a été débattue avec les personnes concernées et en particulier avec l'assistante de planification qui se trouve à Besançon. Les informations que celle-ci reçoit de l'aménageur auront parfois une incidence sur toute la chaîne opératoire. Actuellement, ces données font l'objet d'un échange de mails, puisque tous les intervenants ne se trouvent pas dans les mêmes locaux. Il ne s'agit pas de faire peser sur l'assistante de planification une responsabilité quelconque. Le questionnaire aménageur ne relève que de la responsabilité de l'aménageur.

Hans de Klijn (Président du CTS) conclut qu'il apparaît nécessaire d'adapter l'organisation à un volume d'activité qui a connu une forte croissance par rapport aux années précédentes. L'inspection d'hygiène et de sécurité au travail avait déjà identifié un sous-dimensionnement par rapport au volume d'activité, ce qui comporte certaines conséquences sur la qualité du travail.

La séance est levée à 16 heures 10.

Le Président

Hans de Klijn



Le Secrétaire adjoint

Gilles Rother

